

Equipelement	S)	CR	(E)	
Feux de route		CR	(E)	
Feux de croisement		A	(E)	
Feux de position		R-S1	(E)	
Feux rouges		R-S1	(E)	
Feux stop		1	(E)	
Clignoteurs	av			ar 2a (E)
Catadioptrés	av			ar I (E)
Feux de gabarit	av			ar
Feux complémentaires		sur demande B (E) arrière		
Eclairage placés		1/ séparé		
Essuie-glace -		2/ balais		
Avertisseurs		MIXO TR 129 / CH 5 0102 04 ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison		
Marque et type	PEUGEOT	J - 9	
Homologation			
N°	CH 3630 26		
Carrosserie	fourgon		
Places	total 2 ou 3	avant	2 ou 3
Poids à vide	1760	Carburant	D
Charge utile	1740	CV-impôt	11,73
Poids total	3500	Cylindree	2303

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Modèles : 288 A 71 = fourgon sans fenêtres, avec 4 portes
338 A 79 = fourgon avec fenêtres, avec 3 portes.
- **) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche = 28,3 km/h, M2, 1A 6,57 = 80 dB(A).
- +) Nombre de places : sur demande avec des banquettes longitudinales dans le compartiment de charge pour le transport occasionnel de 12 personnes selon l'article 61, OCR.
- ++) Poids à vide : y compris 120 kg de lest sur l'essieu arrière pour améliorer la tenue de route lors de freinages; poids à vide avec banquettes longitudinales = + 70 kg (AV = 60 kg / AR = 10 kg).
- S) Equipelement : une dispositif de protection est obligatoire derrière les sièges avant.

A noter dans le permis de circulation:

129 - sièges et dispositifs de sécurité pour le transport non professionnel de 12 personnes dans le compartiment de charge sont approuvés.

Remplace FH CH 3630 26 du 17.-21.12.79
 Identification
 (02.06.81)

Lieu et date de l'homologation Sochaux, 17. - 21.12.79.

Service fédéral d'homologation